Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 029-212902357-20251211-235_D79_25-DE

Le Relecq Kerhuon

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 11 DECEMBRE 2025

L'An Deux Mille Vingt Cinq, le 11 décembre, à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie du Relecq-Kerhuon, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire, Laurent PÉRON.

Date de convocation : 27 novembre 2025 Date d'affichage : 27 novembre 2025

Etaient présents :

- M. PÉRON Laurent — Maire

- Mme BOURNOT-GALLOU Claudie
- M. MORVAN Philippe
- M. RÉA Larry
- Mme BOULIC Chantal
- M. LE BERRE Ronan
- Mme CALVEZ-RÉA Annie
- M. PÉRON Patrick
- M. OLLIVIER Daniel

Adjoints

- M. BIANIC Bertrand
- Mme MÉVELLEC-SITHAMMA Monique
- Mme LAVERGNE Pauline
- M. LIZIAR Pierre-Yves
- Mme LAGATHU Danièle
- Mme CADIOU Chantal
- Mme SAHLI Mouna
- Mme NICOLAS Rachel
- M. KERVRAN Patrice
- M. SEGALEN Pascal
- Mme LE CORRE Sonia
- M. MARSOLLIER Gérard
- M. RIOUAL Marc
- M. FOURMANTIN Jean-Marie
- M. BARBIER Georges
- Mme GARRIGUES-KERHASCOET Laurence
- M. L'ÉOST Erwan

Conseillers municipaux

Etaient absents :
- Mme MAZELIN Isabelle donne procuration à M. LIZIAR Pierre-Yves
- Mme DE CECCO Angélique donne procuration à Mme SAHLI Mouna
- M. SARRABEZOLLES Renaud donne procuration à Mme BOURNOT-GALLOU Claudie
- Mme LE BIHAN Véronique donne procuration à M. BIANIC Bertrand
- M. QUENTEL Jérémy donne procuration à M. MORVAN Philippe
- Mme LAVERGNE Pauline donne procuration à Mme NICOLAS Rachel (jusqu'à la délibération 235-D78-25
- Mme QUÉTIER Marie ne donne pas procuration

Madame LE CORRE Sonia a été nommée secrétaire de séance

---

235 – D79 – 25 : DECISION MODIFICATIVE N°2

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 029-212902357-20251211-235_D79_25-DE

235 – D79 - 25 : DECISION MODIFICATIVE N°2

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser les mouvements budgétaires décrits dans le tableau ci-dessous.

	SECTION		TOTAL DM
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	
Dépenses	102 000,00 €	110 000,00 €	212 000,00 €
Recettes	102 000,00 €	110 000,00 €	212 000,00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Dépenses de fonctionnement		***102 000,00***
6811/042	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	110 000,00
60623	Alimentation	30 000,00
657363	Subventions de fonctionnement au CCAS/CIAS	5 000,00
739118	Autres reversements et restitutions sur contributions directes	-18 000,00
6611	Intérêts réglés à l'échéance	-25 000,00
SOUS-TOTAL RECETTES		**102 000,00**

RECETTES

Recettes de fonctionnement		***102 000,00***
7478883	Participation CAF/ASA	90 000,00
777/042	Recettes et quote-part subventions transférées au compte de résultat	12 000,00
SOUS-TOTAL RECETTES		**102 000,00**

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Dépenses d'investissement		***110 000,00***
13913/040	Autres subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables	10 000,00
139151/040	Autres subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables	1 000,00
13938//040	Autres subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables	1 000,00
2312	Constructions en cours	98 000,00
SOUS-TOTAL DEPENSES		**110 000,00**

RECETTES

Recettes d'investissement		***110 000,00***
281351/040	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	40 000,00
28188/040	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	70 000,00
SOUS-TOTAL RECETTES		**110 000,00**

o Avis de la commission Plénière : Favorable à l'unanimité

Mise aux voix la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait au RELECQ-KERHUON le 11 décembre 2025
Le Maire,

MAIRIE LE RELECQ KERHUON ★ Finistère ★

Laurent PÉRON